

sentants des ministères de l'Agriculture et de la Réforme agraire, des Finances, du Commerce et de l'Enseignement primaire et secondaire, de l'Industrie et de l'Énergie, et du Comité permanent d'Études, de Développement, d'Organisation et d'Aménagement de l'Agglomération d'Alger.

La délégation algérienne, invitée à Ottawa par le Gouvernement canadien, a examiné de concert avec les hauts fonctionnaires canadiens intéressés, des questions impliquant les domaines de l'aide, du commerce et des relations économiques en général. Il s'est agi d'étudier les possibilités d'accroître le commerce algéro-canadien, l'octroi de crédits canadiens pour encourager nos exportations vers ce pays, et d'examiner des projets d'aide actuellement en instance de réalisation ainsi que de nouveaux projets éventuels.

Pendant ce séjour, deux accords sur l'aide ont été signés par les chefs respectifs des deux délégations. Il s'agit de projets intéressant les industries forestière et des pêcheries en Algérie.

Les deux Gouvernements ont également signé un accord commercial à long terme sur l'achat de blé par l'Algérie. L'Algérie achètera de 850,000 tonnes à 1,000,000 de tonnes de blé canadien l'achat sera réparti sur une période de quatre ans, soit du 1er août 1971 au 31 juillet 1975.

La visite de la délégation économique algérienne reflète le désir partagé de part et d'autre d'intensifier et multiplier les relations économiques entre les deux pays pour leur bénéfice commun.

LIVRE BLANC SUR LA SÉCURITÉ DE REVENU (Suite de la p. 2)

en charge la moitié des frais d'assistance, qui constitue le moyen d'action dans ce domaine.

Le Gouvernement fédéral désire, le plus tôt possible, entamer des pourparlers avec les gouvernements provinciaux afin d'apporter des améliorations aux programmes d'assistance sociale.

5. Assurance-chômage

Le Livre blanc du Gouvernement fédéral sur l'assurance-chômage, publié au mois de juin dernier, proposait des réformes importantes, à savoir, une couverture des risques accordée à un plus grand nombre de travailleurs, des prestations de maladie et de maternité et une amélioration considérable des prestations d'assurance-chômage. Il en résultera une amélioration sensible de la protection du revenu de la population active et une diminution correspondante de la dépendance envers l'assistance sociale.

COÛT ET FINANCEMENT

En redistribuant les ressources actuelles parmi les gens qui en ont le plus besoin, le Gouvernement est

en mesure de proposer des changements considérables en matière de sécurité de revenu, changements qui devraient améliorer le niveau de vie de plusieurs millions de Canadiens sans entraîner pour autant une hausse sensible des impôts.

La Caisse de la Sécurité de la vieillesse supportera le coût supplémentaire de 194 millions de dollars occasionné par les propositions relatives à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément du revenu garanti, au cours de la première année.

Le programme actuel des allocations familiales sera converti en Régime de sécurité de revenu familial. Ce nouveau régime n'entraîne aucun frais supplémentaires, du fait que les allocations aux familles aisées seront supprimées et que les prestations elles-mêmes deviendront imposables.

Les avantages supplémentaires du Régime de pensions du Canada peuvent être financés, au départ, à partir de la Caisse - dont les fonds ont crû plus rapidement qu'on ne s'y attendait à l'origine - sans qu'il ne soit nécessaire d'augmenter le taux d'ensemble des contributions avant 1986. La conséquence de la hausse du plafond des gains maximaux ouvrant droit à pension sera une hausse des cotisations au taux actuel pour la plupart des gens dont les revenus dépassent le présent plafond.

Les dépenses supplémentaires en matière d'assistance sociale ne pourront être évaluées avant qu'un accord soit intervenu avec les provinces.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

Les principaux objectifs de la politique envisagée par le Gouvernement pour les années futures prévoient les changements suivants:

- a) Le développement de la formule de la garantie du revenu comme moyen principal de lutte contre la pauvreté.
- b) Une modification de la politique des prestations généralisées suivra, entraînant la création d'un nouveau Régime de sécurité de revenu familial et des modifications de la Loi de la Sécurité de la vieillesse.
- c) Le renforcement et l'extension des assurances sociales, de sorte que, la combinaison de cet avantage avec l'épargne et la productivité individuelle, puisse permettre à la plus grande partie de la population d'échapper à la pauvreté.
- d) Moins de dépendance à l'égard de l'assistance sociale grâce à un recours plus substantiel aux assurances sociales et au revenu garanti.
- e) Le désir des autorités fédérales de collaborer avec les provinces et de les aider à améliorer leurs programmes d'assistance sociale; de coordonner les mesures fédérales et provinciales en matière de sécurité de revenu; et d'assurer le développement généralisé des politiques sur la sécurité de revenu des Canadiens.